# Ville de Riorges

# Conseil municipal du 7 juillet 2016 1.3

#### ADMINISTRATION GENERALE

**REEQUILIBRAGE ELECTORAL**

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune de Riorges comporte actuellement 8 081 électrices et électeurs répartis dans 10 bureaux. Le découpage actuel des bureaux de vote laisse apparaître un grand déséquilibre dans la répartition des électeurs au sein de chacun des dix bureaux de vote avec notamment trois bureaux qui totalisent plus de 1 000 électeurs.

Afin de se mettre en conformité avec la circulaire n° INTA0700123C du 20 décembre 2007, qui prévoit un nombre maximum de 1 000 électeurs par bureau, il a donc été nécessaire de rééquilibrer les bureaux de vote de la commune. Ce rééquilibrage ainsi défini permet donc à chacun des bureaux de compter environ 800 électeurs.